

S'initier à la prévention des Risques Psychosociaux

Public : Formation à l'attention de toute personne (dirigeants, RH, représentants du personnel, managers...) appelée dans son entreprise à participer à la prévention des risques psychosociaux.

Formatrice certifiée par la CARSAT-SE

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, les participants doivent être capables de :

- Lister les catégories de RPS et leurs effets (stress, violences...).
- Connaître les facteurs présents dans la situation de travail reconnus scientifiquement comme causes de RPS.
- Identifier les RPS comme un risque professionnel.
- Repérer les actions de prévention primaire et les différencier des autres types d'actions de prévention des RPS.

Méthodes pédagogiques

- Apports sous format Powerpoint
- Exposés de cas concrets
- Travail en groupe sur des cas d'entreprise et des films

Toutes les étapes de la formation s'inscrivent dans une dynamique d'interaction.

Durée : 2 jours (14 heures)

Programme de formation

1^{er} jour

- **Présentation du programme et règles de fonctionnement du groupe**
- **Les Risques Psychosociaux (RPS)**
 - Les définitions et leur évolution
 - Les différentes catégories de RPS selon les caractéristiques de leurs effets
- **Les facteurs de risque en situation de travail**
 - Les principaux groupes de facteurs, leurs effets et leurs conséquences sur la santé – cas concrets et exercices.

2^{ème} jour

- **Identifier les RPS comme un risque professionnel**
 - Approche juridique et réglementaire. Exemples de jurisprudence
 - Les RPS et le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
- **La Prévention des RPS**
 - Action sur les RPS et liens avec les Principes Généraux de Prévention.
 - Les trois niveaux de prévention (primaire, secondaire et tertiaire). Cas et exercices.
 - Les acteurs de la prévention et leurs rôles respectifs
- **Evaluation et bilan de la formation**
 - Evaluation des acquis
 - Bilan et évaluation de la formation par les stagiaires

Modalités de mise en œuvre

- Le formateur s'engage à réaliser un entretien préalable à la mise en œuvre de la formation avec le référent interne, afin de préciser le contexte de la demande. Cet entretien permettra de vérifier l'adéquation entre les attentes de l'entreprise / des participantes et les objectifs de la formation.
- Le suivi de cette formation doit être volontaire.
- Les participants s'engagent à respecter la parole de tous les stagiaires lors des échanges. Les participants s'engagent à ne pas reprendre les propos des stagiaires en dehors du cadre de la formation.
- Le formateur s'engage à centrer les exemples et les échanges sur des situations professionnelles. Il s'engage à garantir l'anonymat des exemples cités.

Documentation remise aux participants

- Les supports de présentation utilisés.
- Des supports documentaires complémentaires (textes des accords, etc.).
- Une liste de références bibliographiques et de sites internet sur le sujet.

A l'issue de la formation les participants reçoivent une attestation de formation validant les acquis.

Cette formation a été conçue selon le Référentiel National de la Formation N12300 – « S'initier à la prévention des risques psychosociaux » (INRS).

N° d'habilitation INRS du Cabinet Analysis : 501108/2014/RPS – 01/O/07